



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	Erreur ! Signet non défini.
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	14
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1.	Modalités de tarification	19
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	21
2.3.	Recettes.....	22
3.	Indicateurs de performance	23
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	25
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	25
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	26
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	28
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	28
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	29
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	30
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	31
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	31
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	32
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	32
4.	Financement des investissements.....	33
4.1.	Montants financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Etat de la dette du service	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	33
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	34
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) Erreur ! Signet non défini.	
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	35

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : CC ROUMOIS SEINE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bourneville-Sainte-Croix, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune-la-Mare, Trouville-la-Haule
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **délégation par entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR (contrat d'affermage)
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/11/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3 (voir récapitulatif ci-dessous)

AVENANT N° 1	
Objet	Intégration de la nouvelle station de Quillebeuf sur Seine
Visa de la préfecture	29/11/2010
Date d'application	29/11/2010

AVENANT N° 2	
Objet	Intégration nouvelles installations
Visa de la préfecture	18/11/2015
Date d'application	18/11/2015

AVENANT N° 3	
OBJET	PROLONGATION AU 30/11/2018
VISA DE LA PREFECTURE	01/12/2017
DATE D'APPLICATION	01/12/2017

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 000 habitants au 31/12/2018.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 911 abonnés au 31/12/2018 (910 au 31/12/2017).

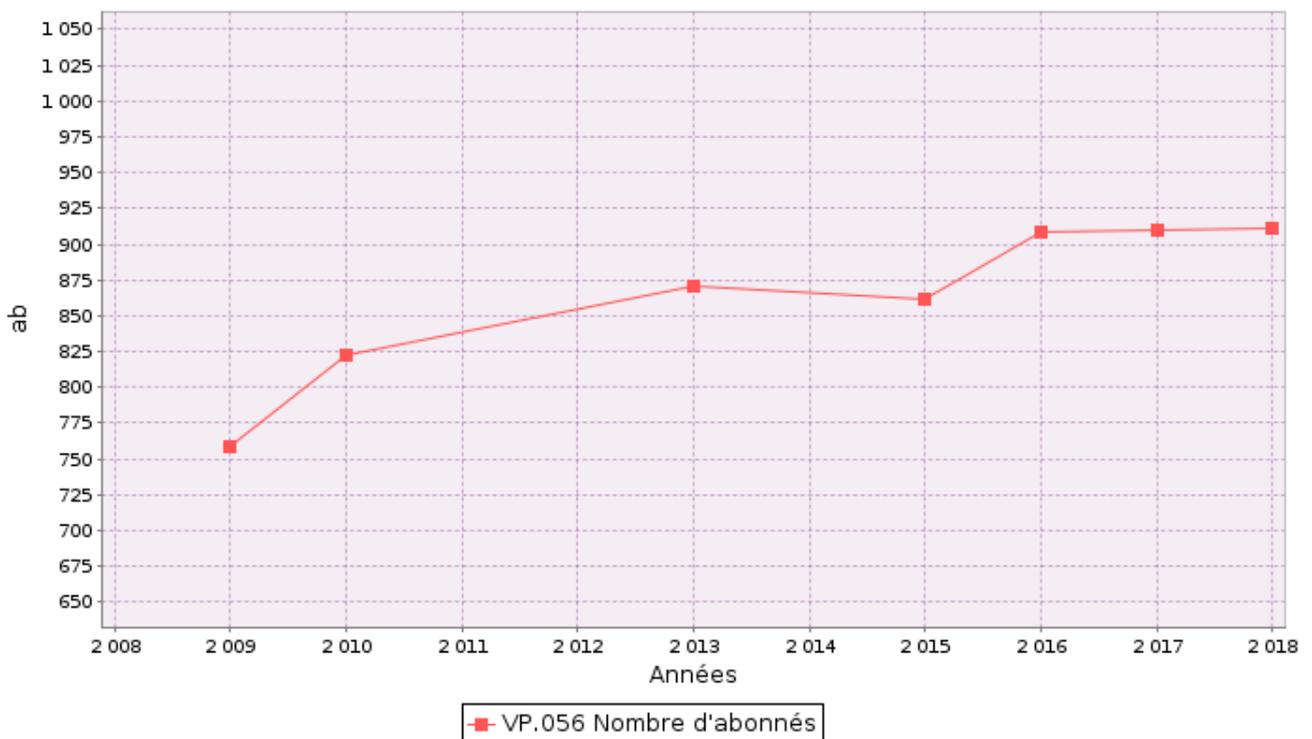
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Bourneville-Sainte-Croix	294			294	
Quillebeuf-sur-Seine	433			432	
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	58			58	
Sainte-Opportune-la-Mare	16			17	
Trouville-la-Haule	104			104	
Total	905			905	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 925.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,89 abonnés/km) au 31/12/2018. (55,9 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,41 habitants/abonné au 31/12/2018. (2,2 habitants/abonné au 31/12/2017).

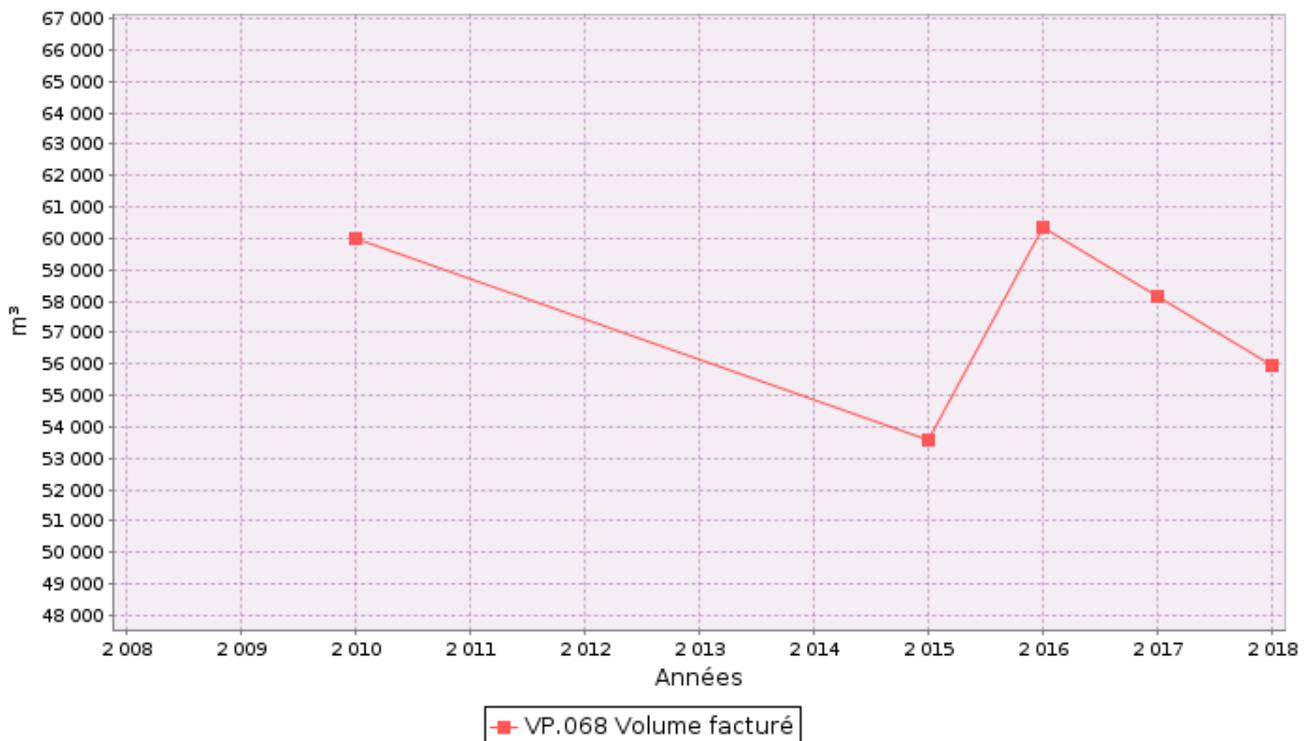


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	58 148	55 984	- 3,72 %
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	58 148	55 984	-3,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).



1.7. Patrimoine et données du service

Les principales caractéristiques des ouvrages d'assainissement collectif sont récapitulées ci-dessous :

LES RESEAUX

Les réseaux du service public d'assainissement collectif sont constitués de :

- 16 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 16,3 km (16,28 km au 31/12/2017).

Il n'y a pas d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Répartition par matériaux

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	77,28
Pvc	17,06
Polyéthylène expansé haute densité	5,06
Béton	0,2
Autres	0,41

Diamètre des canalisations

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	74,48
Circulaire 150	12,11
Circulaire 63	5,06
Circulaire 160	3,78
Circulaire 75	3,18
Autres	1,39

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	1970,87	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	10607,74	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	65,98	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	32,37	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	95,06	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	286,73	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	1417,61	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	823,09	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	329,05	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	516,86	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	131,63	Refoulement	Eaux usées
Total		16276,99		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Lagune	1
Tampons	451

LES INSTALLATIONS de traitement et de relevage

Les installations de traitement

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Quillebeuf sur Seine	2010	1 500	Domestique séparatif	Boues activées	Oui	Non	QUILLEBEUF-SUR-SEINE
RhizoSTEP de Trouville la Haule	2014	300	Domestique séparatif	Rhizostep	Oui	Non	TROUVILLE-LA-HAULE
STEP de Bourneville	1989	800	Domestique séparatif	Boue activée	Non	Non	BOURNEVILLE

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	10 m3/h	1980	Oui	Non
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	10 m3/h	1997	Oui	Non
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	16 m3/h	1980	Oui	Non
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	PR Rue de l'église - Saint Aubin	7 m3/h	2015	Oui	Non
TROUVILLE-LA-HAULE	PR des Argilières - Trouville la Haule	- m3/h	1992	Oui	Non

LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2017	2018
PR des Argilières - Trouville la Haule	840	886
PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	722	859
PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	159	324
PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	2 837	4 221
PR Rue de l'église - Saint Aubin	2 891	2 959
RhizoSTEP de Trouville la Haule	4 469	3 158
STEP de Bourneville	29 099	33 906
STEP de Quillebeuf sur Seine	53 191	50 009
Total	94 208	96 322

Les principales données du service pour l'année 2018 sont récapitulées ci-dessous

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par communes

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BOURNEVILLE	292	293	293	295	295	0%
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	440	434	437	437	437	0%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	14	14	58	58	58	0%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	16	17	16	17	6,3%
TROUVILLE-LA-HAULE	103	104	104	104	104	0%
Total	866	861	909	910	911	0,11%

Les clients par communes

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BOURNEVILLE	291	292	292	294	294	0%
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	437	431	435	433	432	-0,2%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	14	14	58	58	58	0%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	16	17	16	17	6,3%
TROUVILLE-LA-HAULE	103	104	104	104	104	0%
Total	862	857	906	905	905	0%

Les volumes consommés par communes

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BOURNEVILLE	18 486	19 203	19 119	20 374	18 896	-7,3%
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	27 329	24 403	29 228	25 151	24 764	-1,5%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	1 105	1 067	3 336	4 624	4 728	2,2%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	843	716	867	700	766	9,4%
TROUVILLE-LA-HAULE	9 241	9 729	7 808	7 299	6 830	-6,4%
Total	57 004	55 118	60 358	58 148	55 984	-3,72%

LES CONSOMMATIONS PAR TRANCHE

Les branchements par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)
BOURNEVILLE	295	289	6	0
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	437	430	7	0
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	58	54	4	0
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	0	0	-
TROUVILLE-LA-HAULE	104	102	2	0
Repartition (%)	-	97,91	2,09	0
Total	911	892	19	0

Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)
BOURNEVILLE	18 896	17 185	1 711	0
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	24 764	22 374	2 390	0
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	4 728	3 693	1 035	0
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	766	0	0	-
TROUVILLE-LA-HAULE	6 830	6 080	750	0
Total de la collectivité	55 984	50 098	5 886	0
Consommation moyenne par TYPE de branchement	61,45	56,16	309,79	0

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP TROUVILLE LA HAULE Code Sandre de la station : 032766501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Année de mise en service		2014									
Commune d'implantation		Trouville-la-Haule (27665)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		104									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Rejet							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	12	97,5	92	91	12	97,3	70,88	39,3	11,9	56,6

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : STEP QUILLEBEUF SUR SEINE

Code Sandre de la station : 032748501000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées faible charge										
Année de mise en service			2010										
Commune d'implantation			Quillebeuf-sur-Seine (27485)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1450										
Nombre d'abonnés raccordés			432										
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			242										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Estuaire (dont étang salé)							
			Nom du milieu récepteur			Baie de Seine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
DCO		125			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
MES		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NGL		20			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		Oui		1,5	99,6	30	96,7	4,4	98,4	3,16	96,6	4,7	60,6

STEU N°3 : STEP BOURNEVILLE
 Code Sandre de la station : 032710701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1989									
Commune d'implantation		Bourneville-Sainte-Croix (27107)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		800									
Nombre d'abonnés raccordés		294									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Infiltration							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	7	99,1	69	96,4	18	98,4	8,91	92,1	7,3	59,1

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP TROUVILLE LA HAULE (Code Sandre : 032766501000)	/	/
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	18	13,36
STEP BOURNEVILLE (Code Sandre : 032710701000)	8	8,85
Total des boues produites	26	22,21

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP TROUVILLE LA HAULE (Code Sandre : 032766501000)	/	/
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	11,05	18,42
STEP BOURNEVILLE (Code Sandre : 032710701000)	7,24	8,05
Total des boues évacuées	18,3	26,5

1.10 Le traitement

1.10.1 EVOLUTION GENERALE DES CHARGES ENTRANTES

Charges hydrauliques :

	2017	2018
RhizoSTEP de Trouville la Haule	37,39%	24%
STEP de Bourneville	40%	70,83%
STEP de Quillebeuf sur Seine	28,76%	42,56%

Charges polluantes : Volume entrant x consommation DBO5 par rapport à capacité nominale

	2017	2018
RhizoSTEP de Trouville la Haule	27,17%	39,33%
STEP de Bourneville	196,47%	171,98%
STEP de Quillebeuf sur Seine	29,28%	52,94%

Les volumes (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
RhizoSTEP de Trouville la Haule	Entrée	9 485	10 519
RhizoSTEP de Trouville la Haule	Sortie	9 485	10 519
STEP de Bourneville	Entrée	27 995	29 407
STEP de Bourneville	Sortie	27 995	29 407
STEP de Quillebeuf sur Seine	Entrée	32 521	34 673
STEP de Quillebeuf sur Seine	Sortie	30 642	32 844

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	94 208	96 322

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	9	14
Contrôles réglementaires	14	10

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective simples (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements)

Pour mieux comprendre, ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	8	11
Préventif	1	3

Les contrôles réglementaires :

Ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Les contrôles métrologiques :

Ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs, ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, l'exploitant assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Bourneville	1090
Quillebeuf-sur-Seine	2055
Total	3145

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Bourneville	02/10/18	51 GRANDE RUE	500
Bourneville	08/10/18	35 COQUETS (Route des)	325
Bourneville	04/12/18	8 ROUTOT (Route de)	265
Quillebeuf-sur-Seine	14/05/18	16 GRANDE RUE	394
Quillebeuf-sur-Seine	08/10/18	1 QUATRE CHEMINS (Rue des)	350
Quillebeuf-sur-Seine	11/10/18	2 AUBREE (Rue)	624
Quillebeuf-sur-Seine	06/11/18	1 CIMETIERE (Rue du)	318
Quillebeuf-sur-Seine	14/11/18	30 SAINT-SEURIN (Rue)	277
Quillebeuf-sur-Seine	16/11/18	56 GRANDE RUE	92

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	
Quillebeuf-sur-Seine	4	Sur branchement	
Trouville-la-Haule	1	Sur branchement	5
Total	5		52,75

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Quillebeuf-sur-Seine	26/01/18	9 GRANDE RUE
Quillebeuf-sur-Seine	27/03/18	5 QUATRE VENTS (Rue des)
Quillebeuf-sur-Seine	10/05/18	3 GRANDE VALLEE (Rue de la)
Quillebeuf-sur-Seine	11/05/18	9 GRANDE RUE
Trouville-la-Haule	22/08/18	200 VAL ANGER (Rue)

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Nombre
Bourneville	4
Quillebeuf-sur-Seine	12
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	4
Trouville-la-Haule	6
Total	26

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Bourneville	28/05/18	STEP de Bourneville
Bourneville	06/06/18	STEP de Bourneville
Bourneville	22/06/18	STEP de Bourneville
Bourneville	12/07/18	STEP de Bourneville
Quillebeuf-sur-Seine	10/01/18	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	10/01/18	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	10/01/18	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	27/04/18	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	27/04/18	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	06/08/18	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	02/10/18	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	02/10/18	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	02/10/18	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	04/10/18	Collecte des eaux de Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	19/12/18	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	19/12/18	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	10/01/18	PR Rue de l'église - Saint Aubin
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	06/06/18	PR Rue de l'église - Saint Aubin
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	29/08/18	PR Rue de l'église - Saint Aubin
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	04/10/18	PR Rue de l'église - Saint Aubin
Trouville-la-Haule	10/01/18	PR des Argilières - Trouville la Haule
Trouville-la-Haule	10/01/18	PR Trouville la Haule
Trouville-la-Haule	04/04/18	PR des Argilières - Trouville la Haule
Trouville-la-Haule	04/04/18	PR Trouville la Haule
Trouville-la-Haule	04/04/18	PR Trouville la Haule
Trouville-la-Haule	06/08/18	PR des Argilières - Trouville la Haule

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Quillebeuf-sur-Seine	26/01/18	16 GRANDE VALLEE
Quillebeuf-sur-Seine	27/03/18	5 QUATRE VENTS (Rue des)
Quillebeuf-sur-Seine	12/04/18	13 SAINT-SEURIN (Rue)
Quillebeuf-sur-Seine	23/04/18	GARD (Rue du)
Quillebeuf-sur-Seine	24/04/18	RUE DU GARD
Quillebeuf-sur-Seine	10/05/18	3 GRANDE VALLEE (Rue de la)
Quillebeuf-sur-Seine	13/06/18	3 QUATRE CHEMINS (Rue des)
Quillebeuf-sur-Seine	19/07/18	3 QUATRE CHEMINS (Rue des)

Les passage caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo.

Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.).

Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

2. Tarification de l'assainissement et recettes au service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2018		Au 01/01/2019	
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
	Prix au m ³	3 €/m ³	4,8 €/m ³		
Autre :		___ €	___ €		
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
	Prix au m ³	1,8 €/m ³	0 €/m ³		
Taxes et redevances					
Taxes					
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %		
Redevances					
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³		
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³		
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³		

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2018 et 2019 sont :

- Délibération du 18 décembre 2017 effective à compter du 1^{er} janvier 2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif en 2018.
- Délibération du 20 décembre 2018 effective à compter du 1^{er} janvier 2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif en 2019.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	360,00	576,00	60%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	360,00	576,00	60%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	216,00	0,00	-100%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	216,00	0,00	-100%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,9%
VNF Rejet :	___	___	___%
Autre : _____	___	___	___%
TVA	60,48	59,82	-1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	89,28	82,02	-8,1%
Total	665,28	658,02	-1,1%
Prix TTC au m³	5,54	5,48	-1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	152 400,00 €	148 827,00 €	-2,3 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	8 109,62 €	9 648,25 €	+19 %
Prime de l'Agence de l'Eau	9 152,16 €	8 886,26 €	-2,9 %
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	169 661,78 €	167 361,51 €	-1,4 %

Indicateurs de performance

2.4. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif** **(P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,49% des 925 abonnés potentiels (98,38% pour 2017).

2.5. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** **(P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	93,4%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	99

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 99 pour l'exercice 2018 (90 pour 2017).

2.6. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	7,08	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	51,87	100	100
STEP BOURNEVILLE	73,95	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2017).

2.7. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	7,08	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	51,87	100	100
STEP BOURNEVILLE	73,95	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2017).

2.8. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	7,08	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	51,87	100	100
STEP BOURNEVILLE	73,95	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2017).

2.9. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP TROUVILLE LA HAULE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP QUILLEBEUF SUR SEINE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18,42

STEP BOURNEVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,05

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

2.10. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2018, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2017).

2.11. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2017).

2.12. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0 % en 2017).

2.13. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018
STEP TROUVILLE LA HAULE	1	1	—	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	2	2	—	100
STEP BOURNEVILLE	1	1	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2017).

2.14. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	—	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	—	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	—	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	—	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	—	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	—	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (— en 2017).

2.15. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	228 432,08	483 198,49
Epargne brute annuelle en €	128 023,14	94 621,68
Durée d'extinction de la dette en années	1,78	5,10

2.16. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018	10 054,36	10 504,54
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017	299 606	283 081
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2017	3,36	3,71%

2.17. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2017).

3. Financement des investissements

3.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Mise en conformité des raccordements en partie privative :

Suite au diagnostic réalisé en 2016, il a été programmé la réalisation d'une campagne de mise en conformité des raccordements

Une consultation a été réalisée pendant l'été 2018 pour retenir un Maître d'Œuvre pour cette opération.

A l'automne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été sollicitée pour financer cette étude dans le cadre de son 10^{ème} programme.

Fin 2018, le bureau d'études retenu a annoncé la fin de ses activités : une nouvelle mise en concurrence est donc à réaliser ainsi qu'une nouvelle demande d'aide de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 11^{ème} programme.

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Bourneville Sainte Croix :

Le démarrage du chantier de construction de la nouvelle station, programmé au printemps 2018 a dû être reporté pour permettre la réalisation d'un diagnostic archéologique dans le cadre du projet de zone d'activité sur laquelle se situe le terrain destiné à recevoir la nouvelle station.

Les travaux de terrassement liés à ce diagnostic ont été réalisés en septembre 2018 et le rapport a été présenté fin 2018.

Le démarrage du chantier a été reporté au printemps 2019.

3.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

En cours d'année 2018, la Communauté de communes Roumois Seine a lancé une étude en vue de définir les conditions techniques, administratives et financières de prise de la compétence assainissement à l'échelle de son territoire.

Cette étude va se terminer en 2019.

Lorsque cette étude sera achevée, un programme pluriannuel pourra être adopté, à l'échelle de la compétence qu'exercera la Communauté de communes.

Il n'y a donc pas eu de programme pluriannuel prévoyant de nouveaux investissements adopté en 2018.

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 000	2 200
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	18,3	26,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	5,54	5,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,38%	98,49%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	99
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	—	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	—	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	—%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	—%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	—	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	—
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,36%	3,71%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	—	0